

NOS DIFFERENTES FORMATIONS :

PERMIS VOITURE (B)

Le but de la formation : être capable de conduire un véhicule sans mettre en danger votre sécurité ou celle des autres

Déroulement de la formation

- ⇒ Inscription à l'école de conduite
- ⇒ Préparation et passage de l'examen du code de la route.
- ⇒ Formation pratique en voiture : minimum **obligatoire** de 20 heures de conduite, cependant la durée de votre formation est fonction :
 - de l'évaluation de départ, obligatoire, qui indique **le volume d'heure prévisionnel et personnalisé de votre formation**
 - du temps nécessaire pour assimiler l'ensemble des objectifs des 4 étapes du programme de formation.

Lorsque ce niveau est atteint et que vous avez obtenu le code, vous vous présentez à l'examen du permis de conduire.

Pièces à fournir lors de l'inscription

3 photos d'identité (non scannées)

Photocopie de la carte d'identité ou de séjour recto verso

Photocopie du certificat de participation à la journée citoyen (garçons nés après le 31/12/1978, filles nées après le 31/12/1982)

8 timbres à 0.55€

CONDUITE ACCOMPAGNEE (AAC)

Le but de la formation initiale : être capable de conduire une voiture avec une personne qui vous accompagne, sans mettre en danger votre sécurité ou celle des autres.

Déroulement de la formation initiale

- ⇒ Inscription à l'école de conduite
- ⇒ Préparation et passage de l'examen du code de la route.
- ⇒ Formation pratique en voiture : minimum **obligatoire** de 20 heures de conduite, cependant la durée de votre formation est fonction :
 - de l'évaluation de départ, obligatoire, qui indique **le volume d'heure prévisionnel et personnalisé de votre formation**

- du temps nécessaire pour assimiler l'ensemble des objectifs des 4 étapes du programme de formation.

Lorsque ce niveau est atteint et que vous avez obtenu le code, l'école de conduite vous délivre une attestation de fin de formation et **vous débutez votre période de conduite accompagnée avec votre (vos) accompagnateurs.**

Déroulement de la période de conduite accompagnée

Votre attestation de formation initiale en poche, vous partez en conduite avec votre accompagnateur pour une durée comprise entre une et trois années. Cette période de conduite sera jalonnée de deux RENDEZ-VOUS PEDAGOGIQUES.

Le premier a lieu pendant le quatrième, cinquième ou sixième mois de la période de conduite accompagnée. Il doit intervenir lorsque 1000 kms au moins ont été parcourus.

Le second a lieu dans les deux derniers mois lorsque 3000km ou plus ont été parcourus.

Chaque rendez-vous pédagogique se compose d'une partie pratique (une heure de conduite) et une partie théorique (deux heures en salle). **La présence de l'accompagnateur est obligatoire pour les rendez-vous pédagogiques.**

Le rendez-vous pédagogique, d'une durée de 3 heures, se déroule de la façon suivante :

- ⇒ L'élève conduit un véhicule de l'école de conduite durant une heure. Son accompagnateur observe et son formateur évalue le comportement de l'élève en circulation.
- ⇒ En salle, l'élève, l'accompagnateur et le formateur échangeront sur des thèmes liés à la sécurité routière dans le but d'améliorer le comportement routier.

Pièces à fournir lors de l'inscription

3 photos d'identité (non scannées)

Photocopie de la carte d'identité ou de séjour recto verso

Photocopie de l'attestation de recensement

8 timbres à 0.55€

PERMIS MOTO (A ou A1 pour la 125 cm3)

Le but de la formation : être capable de conduire une motocyclette sans mettre en danger votre sécurité ou celle des autres.

Déroulement de la formation

- ⇒ Inscription à l'école de conduite
- ⇒ **Si votre dernier permis de conduire date de plus de 5 ans, vous devrez repasser l'examen du code de la route.**
- ⇒ Formation pratique en moto : minimum **obligatoire** de 20 heures de conduite, cependant la durée de votre formation est fonction :
 - de l'évaluation de départ, obligatoire, qui indique **le volume d'heure prévisionnel et personnalisé de votre formation**
 - du temps nécessaire pour assimiler l'ensemble des objectifs des 5 étapes du programme de formation. Lorsque ce niveau est atteint et que vous avez obtenu le code, vous vous présentez à l'examen du permis de conduire.

Pièces à fournir lors de l'inscription

3 photos d'identité (non scannées)
Photocopie de la carte d'identité ou de séjour recto verso
Photocopie du permis de conduire recto verso
Photocopie du certificat de participation à la journée citoyen (garçons nés après le 31/12/1978, filles nées après le 31/12/1982)
8 timbres à 0.55€

BREVET DE SECURITE ROUTIERE (BSR)

(obligatoire pour toutes les personnes nées après le 31/12/1987 qui ne possède pas de permis de conduire)

- ⇒ Avoir 14 ans au minimum et être titulaire de l'ASSR premier ou deuxième niveau ou de l'ASR.
- ⇒ suivre une formation pratique minimale de 5 heures dans l'école de conduite ayant pour objectif de faire acquérir à l'élève :
 - La maîtrise du cyclomoteur
 - La connaissance de la signalisation et des règles de circulation
 - Le partage de la route avec les autres usagers et une conduite sûre

A l'issue de cette formation, à condition qu'un niveau suffisant soit atteint, le BSR est validé.

Pièces à fournir lors de l'inscription

Autorisation parentale à remplir dans nos bureaux
Photocopie de l'ASSR 1 ou 2
1 photo d'identité
Pour toute inscription, le livret BSR vous sera offert.